

## Critères de sélections des joueurs pour l'entraînement compétition séniors (jeudi soir)

**Membres de la commission « entraînements compétition séniors »** : le Vice-Président en charge de la compétition Sylvain TESTUD, le coordinateur des équipes Grégori BONNET, et les capitaines des équipes. (IDEM COMMISSION INTERCLUBS).

C'est la commission qui définit les critères de sélection et qui les mets en application.  
En cas de litige, c'est cette même commission qui se réunira pour débattre et pour trouver la solution répondant au mieux aux critères énoncés ci-dessous.

Précisions importantes :

- un joueur sélectionné pour les entraînements participe financièrement à hauteur de 50 euros pour la saison.
- les joueurs sélectionnés ont le droit de refuser de participer aux entraînements. La participation est volontaire et non-obligatoire.
- en cas d'intégration d'un joueur en cours de saison, une participation au pro-rata des mois restants lui sera demandée.
- un joueur s'engage au sein des entraînements pour la saison complète. Les 50 euros de participation ne sont pas remboursables sauf cas de force majeure : femme enceinte, blessure importante (plus de 4 mois d'indisponibilités), ou mutation professionnelle.
- un manque d'assiduité flagrant pourra être considéré comme un désengagement du joueur. Un remplaçant plus motivé prendra alors sa place. Aucun remboursement au joueur retiré des entraînements.
- pour conserver une certaine qualité d'entraînement, la limite de participants au groupe d'entraînement est fixée à 24 joueurs.
- un joueur membre du groupe d'entraînement se verra automatiquement nommé parrain (cf. dispositif de parrainage).

**Critère n°1** : les joueurs membres des équipes interclubs (titulaires et remplaçants) sont prioritaires (cf. Critères de sélection interclubs).

**Critère n°2** : derrière les membres des équipes, une liste d'attente est dressée. Les joueurs sont classés selon le nombre de compétitions réalisées sur les 6 derniers mois. En cas de désistement d'un joueur membre des entraînements, le joueur ayant le plus de compétitions à son actif intégrera les entraînements.

*La commission interclubs BOP,  
le 06 Septembre 2011.*